

**District du Grand Besançon - Projet d'extension du périmètre en vue de sa transformation en communauté d'agglomération - Avis du Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Conseil Districal, réuni le 1<sup>er</sup> septembre dernier, a délibéré en faveur de la transformation du District du Grand Besançon en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Il a également établi un projet de périmètre, prenant en compte l'extension du périmètre actuel à 16 nouvelles communes.

Cette extension est justifiée par la volonté d'assurer la cohérence spatiale et économique (continuité à l'Est et au Nord, gare TGV d'Auxon, zone économique future de Marchaux-Chaudefontaine, zones économiques actuelles de Valentin et de Besançon-Thise-Chalezeule...), principe que la loi du 12 juillet 1999 a posé pour la fixation du périmètre des communautés d'agglomération.

M. le Préfet, saisi par le District sur la base du projet de périmètre établi par le Conseil Districal, étendu à 16 communes, a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le 20 septembre dernier.

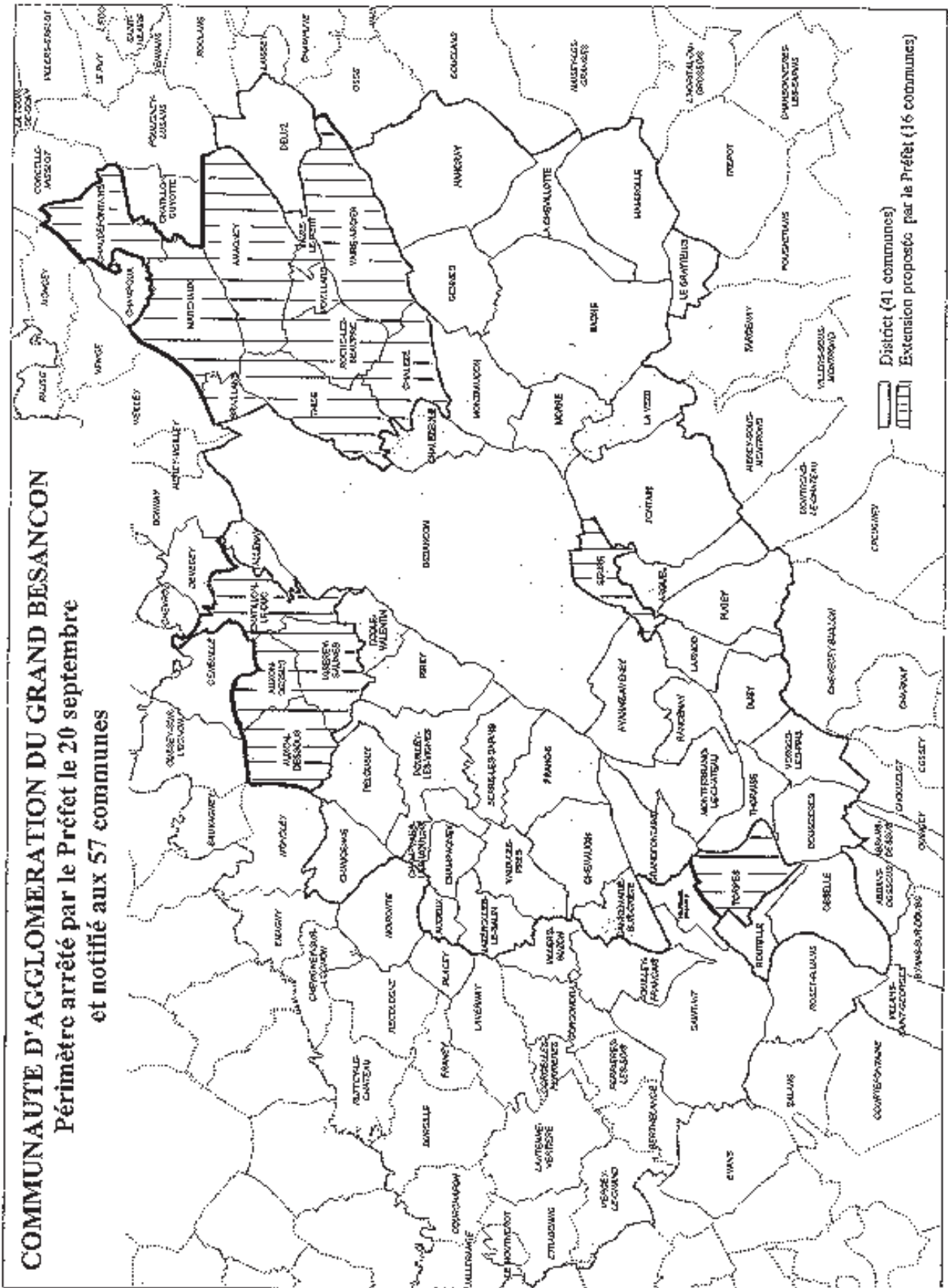
Le périmètre proposé a reçu l'approbation de cette Commission et M. le Préfet a alors arrêté le projet d'extension, qui a été notifié par courrier le 22 septembre dernier aux 57 communes qui constitueront la communauté d'agglomération, ainsi qu'au District.

Conformément à la carte du projet d'extension arrêté par M. le Préfet, les 16 communes sont : Amagney, Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Beure, Braillans, Chalèze, Châtillon-le-Duc, Chaudefontaine, Marchaux, Miserey-Salines, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit.

Les collectivités concernées ont 3 mois pour délibérer sur le projet de périmètre. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable.

En cas d'obtention de la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, ou l'inverse), l'arrêté préfectoral portant transformation du District en communauté d'agglomération, avec extension à 16 nouvelles communes, pourra intervenir avant la fin de l'année en cours.

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal est invité à délibérer favorablement sur le périmètre proposé par M. le Préfet, pour une communauté d'agglomération à 57 communes.



**«M. DUVERGET :** Monsieur le Maire, c'est une simple réflexion, et je prolonge ce que j'avais dit au Conseil de District sur le développement de l'agglomération vers le Nord. Ce nouveau périmètre est très intéressant pour Besançon dans la mesure où l'équilibre Est - Ouest est désormais assuré dans le cadre de la future communauté d'agglomération. Par contre, l'ouverture vers le Nord est encore fragile. Alors je sais qu'il est nécessaire que les communes aussi soient un peu partantes, même si ce nouveau périmètre est défini sur proposition du Préfet de Région, mais le maillon faible pour l'instant du développement de l'agglomération me paraît être l'absence de deux communes, Devecey et Geneuille mais surtout Devecey. Je crois que dans ce domaine rien n'est fermé pour un avenir un peu plus lointain mais c'est un peu dommage peut-être de rater ce cap de l'ouverture d'une agglomération vers un axe majeur qui est l'axe de la RN 57 vers le Nord.

**M. LE MAIRE :** Vous le savez, puisque vous étiez présent, que le cas de Devecey a été soumis à longue réflexion et délibération et que finalement on a laissé une ouverture pour Devecey en disant : nous en sommes à 57 communes, on peut avoir une commune de plus et il est possible soit que Devecey, soit que Champoux de l'autre côté adhère un jour ou l'autre à cette communauté d'agglomération. Mais la porte reste ouverte effectivement pour la commune de Devecey et le développement sur cet axe de la Nationale 57.

**M. FOUSSERET :** Monsieur le Maire, très rapidement parce que ce soir est un moment important avec l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération. Je ne sais pas si en 2001 le BRC jouera en 2<sup>ème</sup> division, cela on peut tous l'espérer, et si le BBC sera européen, là je crois plutôt qu'on peut croiser les doigts malgré le bon résultat de samedi dernier ; par contre, une chose est sûre, c'est que le Grand Besançon, lui, va monter d'une division pour jouer dans la division des communautés d'agglomération, confortant ainsi sa place dans le cercle des grandes villes de France. Désormais nous n'allons plus être, avec cette extension, 41 coéquipiers mais 57, cela va faire 132 conseillers d'agglomération, c'est-à-dire effectivement beaucoup de monde. Nous allons être plus forts mais ça sera peut-être aussi, Monsieur le Maire et Président, assez difficile à gérer mais vous verrez cela à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Donc notre équipe, au niveau de l'agglomération, devra être solidaire et nous devons surtout, parce que justement il y aura 57 communes et 132 conseillers d'agglomération, être attentifs à ce que personne ne se sente exclu, mis sur le banc de touche pour reprendre un terme sportif. Cela va supposer beaucoup d'écoute et de respect mutuel. Nous avons eu beaucoup de mal à arriver à cette décision, maintenant nous y sommes et on peut donc tous s'en réjouir puisque là aussi le bon sens a fini par l'emporter. Les avantages de la solution de la communauté d'agglomération sont nombreux, on ne va pas revenir dessus ce soir parce qu'on l'a déjà dit à de nombreuses reprises. Cependant on peut rappeler le plus important, à savoir la fin de la concurrence sauvage que nous avons connue pendant des années et dont nous nous sommes souvent entretenus ici au Conseil Municipal entre les zones commerciales et chacun se souvient de l'histoire de la zone de Valentin par exemple, d'un certain nombre de reproches que nous avons faits, peut-être injustifiés, à des collègues... tout cela maintenant est de l'histoire ancienne puisque la TPU, la Taxe Professionnelle Unique va être un remède à nos maux. Bien sûr, ce passage à l'échelon supérieur va supposer de la part des Bisontins un effort d'ouverture vers les communes de la périphérie, ouverture pour un partage de compétences mais aussi pour un partage de ressources mais je pense que l'enjeu en vaut vraiment la peine car désormais Besançon et les communes de la périphérie ne vont plus s'opposer mais véritablement travailler ensemble. Et nous serons je pense beaucoup plus forts pour penser ensemble notre

développement, un véritable développement durable d'ailleurs ; l'implantation des zones industrielles, des zones de développement sera pensé globalement et d'une manière cohérente en respectant l'environnement et les lieux de vie et nous pourrons associer le développement de l'agglomération et le souci des services apportés aux citoyens.

D'autre part il faut aussi rappeler que grâce à cette agglomération, nous allons enfin pouvoir contractualiser avec l'Etat et l'agglomération de Besançon existera encore plus fortement par rapport à nos partenaires que sont la Région et le Département. Je ne vais pas m'étendre sur ses compétences puisqu'on en a beaucoup parlé mais je voudrais simplement revenir quelques secondes sur deux enjeux, celui de l'économie et celui des transports. Je viens d'aborder la fin de la concurrence au sein de notre agglomération, encore faudra-t-il que nous nous donnions les moyens d'aller au-devant des investisseurs, ce qui à mes yeux est une priorité puisque l'action économique va véritablement, dans les années à venir, être quelque chose d'essentiel, donner à ceux qui ne sont pas encore chez nous l'envie de venir s'y implanter en valorisant nos atouts afin de les dissuader de s'implanter comme c'était le cas auparavant dans d'autres communes ou en Haute-Saône ou dans d'autres communautés d'agglomération. Donc, vous le voyez, les mentalités évoluent, elles évoluent vite et on ne peut que s'en réjouir. Lorsque je parle d'ailleurs entre parenthèses de l'accueil des nouveaux investisseurs, en disant que nous devons être plus performants, je crois aussi qu'on doit être vigilant parce qu'il y a les nouveaux mais il y a aussi ceux qui sont là depuis un certain nombre d'années et nous devons donc être vigilants pour leur donner à eux aussi les moyens de se développer sur le territoire de l'agglomération.

Concernant les transports, nous avons tous ici mais on ne pouvait pas faire autrement, regretté la coexistence ou l'existence de deux PDU, celui du TGB et celui de la Ville. Donc désormais, grâce à cette communauté d'agglomération, nous allons pouvoir élargir à l'ensemble de l'agglomération la qualité de nos transports en commun tout en restant bien sûr très vigilants car cet élargissement des transports au niveau de l'agglomération ne devra pas se faire au prix de la qualité que l'on a actuellement à Besançon. Concernant Devecey, je n'en dirai rien parce que ma collègue et amie Paulette GUINCHARD-KUNSTLER est déjà intervenue à de nombreuses reprises par rapport à cela et je pense qu'elle va en dire un mot. Comme c'est dans sa circonscription, je lui laisserai volontiers la parole. Un clin d'oeil pour terminer en souhaitant la bienvenue à une petite commune qui va se reconnaître et qui jusqu'ici voulait le beurre et l'argent du beurre, je pense qu'elle ne devrait avoir aucune difficulté désormais à trouver sa place parmi nous et nous l'accueillerons bien volontiers.

**M. LE MAIRE :** Tu as oublié le sourire de la crémière, mais ce n'est pas grave ! Je voudrais simplement remercier d'abord Jean-Louis de ce plaidoyer en faveur de la communauté d'agglomération. Vous savez que c'est un long travail auquel ont participé notamment Paulette GUINCHARD-KUNSTLER dans les débuts de cette communauté de district, puis Michel LOYAT. Je crois qu'ils ont travaillé d'arrache-pied pour faire avancer les choses et ce n'est pas facile. Nous sommes en train de travailler sur la transition à faire d'ici le 1<sup>er</sup> janvier entre district et communauté d'agglomération, ce n'est pas évident. Et effectivement deux des compétences qui seront recherchées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001 sont les transports et l'économie. Mais là aussi de nombreuses questions se posent, nous l'avons vu en municipalité récemment, pour arriver lentement, doucement, à une communauté d'agglomération qui ne prendra son plein essor que dans quelques années. Il faudra du temps, de la bonne volonté et de la patience pour arriver à résoudre les

problèmes que posera cette communauté de 57 communes, je crois qu'il n'y a pas d'autres exemples dans l'hexagone d'une communauté aussi importante.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : Avant de parler de Devecey, j'aimerais insister sur un point très simple. Nous avons longtemps entendu des reproches sur cette difficulté que nous avons dans le cadre de l'agglomération de nous organiser et de nous doter des outils qui étaient indispensables. Pour moi, l'année 2000 est sûrement l'année la plus importante concernant le développement de notre agglomération. Non seulement nous votons ce soir le périmètre et marquons notre volonté officielle de faire en sorte qu'une communauté d'agglomération se fasse, le fait que nous ayons maintenant une structure où nous allons pouvoir gérer des dossiers ensemble est quelque chose d'essentiel. Nous allons aussi être dotés d'ici la fin de l'année de deux autres outils aussi essentiels. C'est le schéma directeur, ça a été long aussi : 4 ans, mais pour la première fois nous allons avoir sur notre agglomération un schéma directeur qui aura été porté par l'ensemble des élus de l'agglomération qui va donner, vous en avez débattu le 31 octobre, les grands signes, les grands sens de l'agglomération telle que nous la voyons, que ce soit dans le domaine économique, des transports, de l'environnement, des zones à protéger, de la culture. Et le troisième outil nécessaire au développement de l'agglomération, c'est l'agence d'urbanisme. Nous avons depuis 10 - 15 ans peiné, essayé de trouver des outils pour mieux connaître, mieux comprendre et donc mieux faire évoluer l'agglomération de Besançon. Régulièrement nous payons des études et fin décembre, nous serons dotés d'une agence d'urbanisme qui pourra régulièrement nous informer de notre situation et permettre à nous, élus décideurs, de prendre les décisions qui pourront porter réellement le développement de l'agglomération. J'insiste sur ces trois outils : communauté d'agglomération, schéma directeur et agence d'urbanisme. L'agglomération sera enfin dotée des outils qui pourront, si nous savons bien les utiliser, nous permettre de prévoir le développement de l'agglomération et travailler tous ensemble.

Pour Devecey, j'insisterai sur un tout petit point. Le Conseil Général est en train de réfléchir à la mise en place d'un pays du grand Besançon, cette idée est en train de mûrir aussi au District. Il me semble en tout cas nécessaire et je tiens à le dire ici au Conseil Municipal, d'être très vigilant pour que la zone Nord de l'agglomération, en particulier Devecey, soit bien incluse dans le pays du Grand Besançon parce que s'ils hésitent et si nous hésitons sur leur place dans la communauté d'agglomération, ils ont me semble-t-il, complètement leur place dans le pays du Grand Besançon.

**M. LE MAIRE** : Je dois ajouter que nous avons tenu à ce que la Ville de Besançon ait la présidence de la communauté d'agglomération. Cela figure dans les statuts, ce qui n'était pas le cas pour le District, donc c'est une avancée, tout en maintenant la proportion 40 - 60 % dans toutes les structures de cette communauté d'agglomération. Une preuve d'ailleurs du bien-fondé de la bonne volonté de la Ville de Besançon, le développement de la Société COBRA se fera à Pelousey comme prévu. Ce projet a été confié à la SAIEMB, donc c'est la Ville de Besançon et la commune de Pelousey qui finalement favorisent le développement de COBRA ailleurs que sur notre territoire. C'est une preuve que les choses avancent, il n'y a plus de barrières comme à une certaine époque.

**Mme WEINMAN** : Je voulais simplement faire quelques remarques supplémentaires, l'essentiel ayant été dit. Je rappellerai déjà à quel point l'opposition municipale ici présente a pu agir aussi pour la construction de cette agglomération, vous nous en aviez d'ailleurs...

**M. LE MAIRE** : Je l'ai dit à maintes reprises.

**Mme WEINMAN** : ... porté crédit à de nombreuses reprises. Je voudrais souligner à quel point c'est surprenant maintenant de voir que la zone de Valentin est devenue bien moins suspecte aux yeux de certains alors qu'on a entretenu longtemps quelques guerres qui semblent maintenant complètement obsolètes. Je veux aussi dire que c'est important pour la Ville de Besançon d'afficher effectivement ce souci de porter toute l'agglomération de communes dans son ensemble sans maintenir trop d'hégémonie et c'est ce que vous soulignez à travers la répartition des sièges. Enfin j'insisterai sur un point important pour moi, et je l'ai déjà montré de nombreuses fois auparavant, le fait que je compte beaucoup sur cette construction rapide de l'agglomération pour rétablir les déséquilibres qui se sont installés au fil du temps entre les zones Nord-Est et Sud.

**M. JACQUEMIN** : Une simple réflexion, je ne referai pas l'histoire de cette longue marche, simplement je dirai que c'est une étape très importante pour la vie de notre communauté, il faut en prendre acte, vous l'avez fait.

J'assortirai cette réflexion d'une recommandation : nous allons avoir à redéployer ces compétences dans les mois qui viennent, donc à procéder à une réorganisation des structures, et notamment des structures de la communauté. Je crois qu'il faudra s'astreindre à une discipline très forte de rigueur, et de rigueur de gestion, pour ne pas aboutir à une inflation des dépenses, notamment des frais de structures ou des études ou des dépenses de toute nature car tout ce qu'a pu, jusqu'à présent je crois, retirer notre ville, centre du district et puis maintenant de communauté d'agglomération, pourrait se voir fortement endommagé ou contrarié par une organisation pléthorique de moyens. Il faudra donc faire très attention et vous le savez, Monsieur le Maire, cela n'est pas facile, parce que les demandes s'exercent toujours dans le sens du « toujours plus », donc je voulais faire cette remarque mais ce sera bien sûr aux nouveaux élus à conduire cette affaire et ce ne sera certainement pas une des moindres tâches.

**M. LE MAIRE** : Ce ne sera pas une tâche de tout plaisir, vous avez raison de le souligner. D'ailleurs ce matin encore j'ai vu le directeur général du district et on a établi notre programme d'avenir, en ce qui me concerne pour les trois premiers mois de 2001, mais déjà pour toute l'année, pour vraiment, notamment au niveau du personnel, y aller tout doucement et ne pas faire une inflation immédiate. Soyez certains que ceux qui viendront après nous auront ce même souci car on a vite fait d'avoir une inflation de personnel, de structures, etc. ce qui est à éviter totalement.

**M. MEUNIER** : Je ne vais pas refaire le débat de Devecey ici mais je voudrais rappeler que le périmètre de l'agglomération est arrêté par M. le Préfet et je regrette que Devecey et tout son secteur : Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon, géographiquement l'Ognon il est de ce côté-ci par rapport à la Haute-Saône, n'y soit pas englobé. Je suis le seul de cette assemblée à avoir voté contre ce périmètre au District. Ceci étant, il y a une majorité pour, à laquelle je vais me rallier aujourd'hui et je voulais prendre la parole pour l'expliquer, mais je pense qu'on n'a pas été assez ambitieux. Bien sûr, la porte est ouverte, on m'a donné en aparté des explications qui ne m'ont pas toutes convaincu mais enfin, c'est fait.

**M. LE MAIRE** : Les explications que j'ai pu te donner, c'est le fait que Devecey risque de se trouver au centre d'une communauté de communes du Val de l'Ognon, donc on ne voulait pas priver cette zone-là d'une capacité de faire une communauté de communes. Alors c'est vrai qu'il y a eu quelques rares voix contre mais tout compte fait, on

aurait pu aller bien au-delà, nous serons déjà 57, c'est-à-dire 132 conseillers communautaires autour de la table. Pour le président ce ne sera pas de tout repos. On pouvait encore en mettre 3, 4, 5 ou 6, pourquoi pas 9 ou 10 mais on s'est arrêté là.

**M. MEUNIER** : Pourquoi je disais Devecey ? Parce que c'est une zone au niveau économique très importante, il faut le dire et il y aura quand même peut-être la gare TGV. Il y a deux tendances mais peut-être qu'elle se fera quand même là-bas, donc je veux dire par là qu'on aurait pu faire cet effort, je ne vais pas polémiquer sur ce point mais je voulais expliquer pourquoi aujourd'hui je vote pour et pourquoi là-bas j'ai voté contre, parce que le schéma n'était pas le même.

**M. PINARD** : Tu as fait comme Edgar Faure !

**M. LE MAIRE** : C'est un compliment Bernard !

**M. MEUNIER** : Il y en a certains qui feraient bien de prendre exemple sur Edgar en ce moment parce que lui, il aurait vite réglé les problèmes.

**M. PINARD** : Un mot seulement suite à l'intervention de M. JACQUEMIN, pour le remercier du rôle qu'il a joué par rapport à ce qui était quand même le talon d'Achille, l'énorme difficulté, la Taxe Professionnelle Unique. Son autorité d'ancien président de chambre consulaire et sa participation au monde de l'entreprise ont fait que son propos a eu un poids très important parce que la TPU a vraiment été la plus grande difficulté que nous avons rencontrée. Je dis cela peut-être avec aussi un petit peu de nostalgie parce qu'au dernier conseil municipal nous avons souhaité bienvenue au club à M. DINTROZ -on n'est pas des sauvages- et regretté le départ de M. THIRODE mais personne n'a signalé un fait, c'est que M. JACQUEMIN aujourd'hui est le dernier et seul élu UDF dans cette assemblée, grignotés qu'ils furent, d'un côté par le RPR, de l'autre par les libéraux et comme l'UDF est une confédération de 4 formations, il est pluriel à lui tout seul et je trouve qu'il assume très bien son rôle.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne position, pluriel à soi tout seul. Je souscris des deux mains.

Je souhaite à nos représentants au District un bon travail pour les semaines et les mois qui viennent, car ils auront un programme très chargé d'ici le 31 décembre 2000».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Relations avec les Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier.

*Récépissé préfectoral du 10 novembre 2000.*